



DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
ET DE L'ETABLISSEMENT  
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION  
DES SYSTEMES OPERATIONNELS  
DIVISION EXPLOITATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

**SEPRA**

le 12 juin 2002  
DEE/EO/ST/SEPRA N° 02-021

**BRIGADE TERRITORIALE DE  
GENDARMERIE**

V/Réf. : P.V. N° 0174/2002

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,


Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b> Compagnie ou Escadron COMPAGNIE DE		<b>RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF</b>	<b>PROCES-VERBAL DE SYNTHESE</b>	
Unité BRIGADE D'				
Code unité	Procès-Verbal 00174/2002			

**NATURE - REFERENCES**

**OBSERVATION D' UN PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE**

Nous soussigné Gendarme A B , APJ, en résidence à  
Vu les articles , 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Rapportons les opérations suivantes.

**PREAMBULE**

- Le six février deux mille deux à dix huit heures, se présente au bureau de notre unité , le couple B , demeurant à
- Ceux-ci déclarent avoir observé un phénomène aérospatial non identifié ; sur la forêt domaniale jouxtant l'Ecole
- Ils déclarent relater tardivement le fait, par crainte du ridicule et par une mauvaise orientation des services de police , relatif à ce fait.

**EXPOSE DES FAITS**

- Le samedi 02 Février 2002 vers 19 heures 30, le couple B et leurs enfants circulent à bord de leur véhicule en direction de
- A la hauteur du rond-point d'accès à l'Ecole , l'attention de Mr B est attiré par la vision d'une lumière vive et constate la présence d'une masse illuminée à l'allure d'une soucoupe. Toute la famille constate le phénomène La fille fait part du déplacement du phénomène observé , laquelle se stabilise à la cime des arbres du parc domanial.
- Suite au changement d'axe routier, la soucoupe n'est plus visible. Elle est décrite comme une soucoupe, en forme d'assiette d'une envergure de 15 mètres environ. Sur la ceinture présente des éclats de lumière blancs vifs espacés, surmontée d'un dôme présentant également des éclats de lumière espacés.

**ENQUETE**

- Mr et Mme B sont entendus séparément . Ils relatent les circonstances d'observation du phénomène. Il ressort que les déclarations sont cohérentes. Chacun établit un croquis de l'objet observé. Ne disposant pas d'appareil photographique, aucun cliché n'a été pris, et précisent que durant l'observation, l'objet ne s'est pas posé. --- **PIECES n° 2 et 3**

- Un plan de situation localisant la zone d'observation est jointe en annexe n° 1.

A Le vingt trois février deux mille deux

L'A.P.

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	Monsieur le Préfet	Le 23 Février 2002	
1	Monsieur le Général, Commandant la Région Aérienne		
2	Direction Générale de la Gendarmerie - Bureau Défense Opération Renseignement situation	Date et signature	
1	Archives		



<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
Compagnie ou Escadron <b>COMPAGNIE DE</b>	
Unité <b>BRIGADE</b>	
Code unité	Procès-Verbal 00174/2002

**RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

**PROCES-VERBAL  
D'AUDITION**



N° Pièce 2	N° Feuillet 1/1
---------------	--------------------

Nous soussigné Gendarme A B , APJ, en résidence à  
Vu les articles , 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie  
Sous le contrôle de : M.D.L. Chef J F , OPJ, en résidence à  
Rapportons les opérations suivantes.

Nous trouvant au bureau de notre unité à , entendons :

**PERSONNE CONCERNEE**

Nom naissance : B  
Prénom : P  
Sexe : MASCULIN  
Situation familiale : Marié(e)  
Date naissance :  
Commune naissance :  
Pays naissance : FRANCE  
Pays nationalité : FRANCE  
Nom père : S  
Nom mère : R G  
Profession : Agent d'Isolation  
Adresse :  
Commune résidence :  
Pays résidence : FRANCE

qui déclare le six février deux mille deux à dix-huit heures : «

--- Le samedi 02 février 2002 vers 19 heures 30, 19 heures 40, je me trouvais en compagnie de mon épouse et de mes deux filles âgées de 13 et 10 ans. Nous circulations en véhicule en provenance de et me dirigeant vers . Circulant sur le CD , arrivée à la hauteur du rond point et de la route RD en direction d' , mon attention a été attirée par une lumière vive. Cette lumière me semblait située au dessus des arbres qui composent le domaine de Palaiseau, lieu de balades. Connaissant bien les lieux, je me suis posé la question si il avait été mis un éclairage public dans le parc. -----

--- Tout en continuant à circuler, je suis passé devant l'entrée de l'Ecole , puis j'ai pris la direction de par autoroute soit la jonction A - D . Arrivée devant l'entrée de l'Ecole , j'ai demandé à ma femme de ralentir . J'ai pu observer comme une soucoupe illuminée. Ma fille m'a d'abord fait remarquer que ça se déplaçait . En regardant avec insistance , j'ai pu aperçu une soucoupe laquelle est descendue en biais puis s'est stabilisée à la cime des arbres sur le terrain herbeux qui jouxte l'école -----

--- J'ai aussitôt demandé à mon épouse de stopper le véhicule, laquelle a refusé puis a pris la direction de . En prenant cette direction, la route se trouve en contrebas et le champs de vision initial se trouvait dans notre dos, et j' n'ai plus rien vue. Je ne sais pas si elle est resté encore en stationnaire, s'est posée ou repartie. -----

--- J'ai encore bien en mémoire cette soucoupe. Je n'ai distingué qu'une seule couleur de lumière, blanc éclat vif. Celle -ci avait des lumières espacées sur la ceinture. Elle avait une forme haute. Dans cette partie, il m'a semblé comme si il avait des fenêtres dont une sur deux étaient allumées

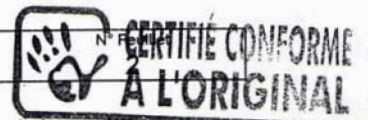
--- Je précise que d'apparence l'engin avait une envergure d'environ 15 mètres. Lorsque j'ai regardé , j'ai bien vu que la lumière ne provenait pas du sol, aucun faisceau apparent. Je ne sais pas si il y avait des gens présents dans le parc lors de ce fait, mais je confirme qu'il y avait de la circulation routière . -----

--- Je décris cet objet comme un Phénomène Aérospatial non identifié , aux caractéristiques mentionnées ci-dessus. Lorsque j'ai constaté le phénomène la première fois , j'ai eu comme l'impression que la soucoupe s'est mise légèrement en biais de manière à ne faire qu'un seul rayon lumineux. Du fait de circuler en véhicule, j'ai eu comme l'impression d'un déplacement lent comme si ça allait se poser, et sans aucun bruit . -----

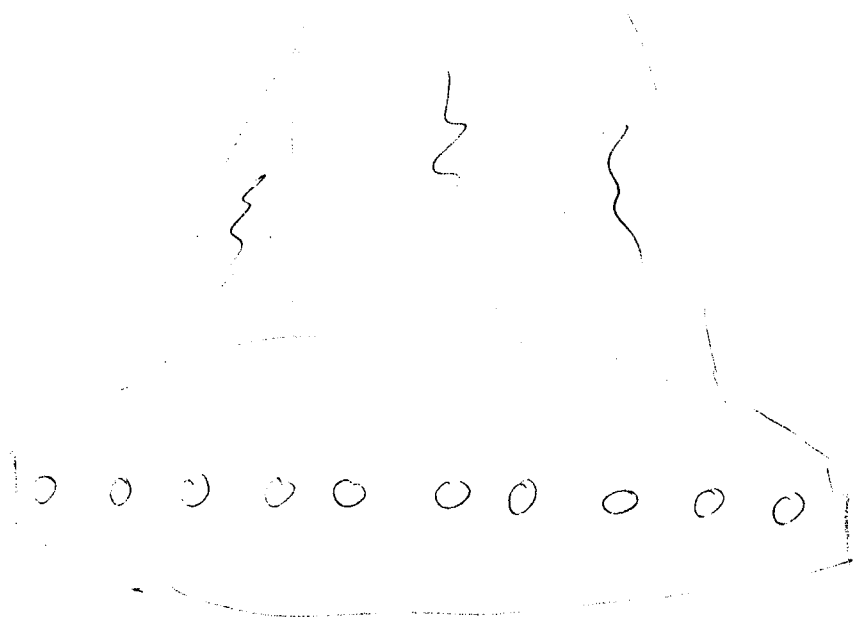
La personne entendue

L'A.P.J :

Code unité	Procès-Verbal 00174/2002	N° Pièce 2
------------	-----------------------------	---------------




--- De mémoire, je vous fait un dessin sommaire tels que j'ai pu constater cette soucoupe.  
--- Je ne vois rien de plus à ajouter sur ce fait .-----  
A le six février deux mille deux à dix huit heures quarante. -----  
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »  
La personne entendue L'APJ



 CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL



<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF</b>	 <b>CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL</b>	
Compagnie ou Escadron <b>COMPAGNIE DE</b>				<b>PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN VISUEL</b>
Unité <b>BRIGADE D'</b>				
Code unité	Procès-Verbal N° 174/2002	N° Pièce <b>3</b>	N° Feuille <b>1/2</b>	

Nous soussigné M.D.L. Chef J F , OPJ, en résidence à  
Vu les articles , 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie  
Rapportons les opérations suivantes.

Nous trouvant au bureau de notre unité à O , entendons :

**PERSONNE CONCERNEE**

Nom naissance : B  
Prénom : M  
Sexe : FEMININ  
Situation familiale : Marié(e)  
Nom marital : B  
Date naissance :  
Commune naissance :  
Pays naissance : FRANCE  
Pays nationalité : FRANCE  
Nom père : M.  
Nom mère : B A  
Profession : Ouvrier spécialisé  
Adresse :  
Commune résidence :  
Pays résidence : FRANCE  
Téléphone :

qui déclare le six février deux mille deux à dix-huit heures : « ---

--- Je me présente à vos services suite à une observation d'un phénomène qu'il m'a été donné de voir le samedi 02 février 2002 vers 19 heures 40. ---

--- Le phénomène que j'ai observé avec mon époux B P et mes deux enfants J (13 ans ½) et G (10ans ½) est de type O.V.N.I. ---

--- En effet ma famille et moi circulions à bord de notre véhicule sur le CD en direction de . Nous avons quitté la maison aux alentours de 19h30. ---

--- Avant l'échangeur de l'école mon mari m'a signalé qu'il observait une source de lumière qui ne diffusait pas de halo . je l'ai vu également .

- C'était assez massif et ça se voyait de loin . --
- Ca se tenait au dessus de la cime des arbres. --
- L'objet avait une forme de soucoupe , de couleur apparente à l'acier , gris clair.--
- Il était en deux parties avec un espèce de dôme au dessus et un bord avec des éclairages en une lumière sur deux . ces lumières ne diffusaient pas et avaient plutôt une coloration blanche. ---
- Ca se tenait bien droit et bien à l'horizontale. --
- Ca n'avait pas du tout la forme d'une avion. --
- Il n'y avait aucun bruit. --

Je vais vous en faire un croquis rapide ---

--- Pour ma part étant conductrice je n'ai pu voir le phénomène que jusqu'à ce que je m'engage vers l'autoroute A , c'est à dire que rapidement j'ai tourné le dos à l'objet. Depuis la dernière position à laquelle j'ai pu l'observer je dirais que l'engin devait avoir un diamètre d'une quinzaine de mètre. Ca a duré une quinzaine de secondes pour ma part---

--- De part sa position j'en ai déduit qu'il se trouvait à hauteur des arbres du parc public de aménagé à cet endroit , Il s'agit d'un forêt domaniale accessible aux promeneurs mais pas aux voitures qui restent stationnées sur le parking devant le bois. ---

--- Je n'ai pas regardé si d'autres voitures étaient stationnées. ---

--- C'est mon mari qui a pu observer le plus longtemps , il m'avait même demandé de faire demi tour et de récupérer pour revenir mais je lui ai dit que c'était trop tard. ---

--- Pour ma part je n'ai pas vu le phénomène se déplacer, mon mari oui , tout le temps de l'observation qu'il en a faite l'objet ne s'est que déplacé, il n'est pas parti. ---

--- Lors de l'observation il faisait nuit mais pas complètement noir, le ciel était dégagé.

**LA PERSONNE ENTENDUE**

**L'O.P./J.**

Code unité	Procès-Verbal N° 174/2002	N° Pièce 3	N° Feuillet 1
------------	------------------------------	---------------	------------------

**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**

--- Sincèrement nous n'avons pas signalé les faits au jour même car j'ai d'abord pensé qu'il s'agissait encore d'une expérience de l'école et j'appréhendais de passer pour ridicule. Cependant le phénomène que j'ai observé avec mon mari et mes enfants n'est pas commun. ---

--- Cette route ma famille et moi l'empruntons tous les jours et je n'y avais jamais vu ça. ---

--- Ma grande fille a vu la même chose que son père car elle était du même côté , à droite dans la voiture , le phénomène à sa droite . ----

--- je ne pense pas avoir vu un autre usager de la route ralentir ou s'arrêter pour observer. ---

--- N'ayant pas d'appareil photographique avec nous aucun cliché n'a été pris. --

--- A aucun moment nous n'avons vu l'appareil en contact avec le sol. ---

A le mercredi 6 février 2002 à 18 heures 30. ---

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

**LA PERSONNE ENTENDUE**



le 2/02/2002



arbre. ←





Légion de Gendarmerie Départementale

Groupement de  
Compagnie de

Brigade d'

Procès-verbal n° 174 / 2002

## ANNEXE N° 1

### Plan de situation :

Localisation de la Zone d'observation du Phénomène Aérospatial Non Identifié



Localisation de la zone d'observation du phénomène Aérospatial Non identifié

